



DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
Commune de SELONCOURT

ARRETE DU MAIRE

N° DE L'ACTE : ARR2026-03-23-45

SERVICE : ADMINISTRATION GENERALE

OBJET : arrêté portant délégation de signature pour l'apposition du paraphe sur les registres des délibérations et des arrêtés municipaux.

- Le Maire de la commune de Seloncourt,
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article R.2122-8,
- Vu le décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010 portant modifications diverses du Code général des collectivités territoriales,
- Considérant que le Code général des collectivités autorise désormais le Maire à déléguer à des agents communaux sa signature pour l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux,
- Considérant que le Maire, pour assurer une bonne administration locale, souhaite déléguer sa signature à un agent de la collectivité pour l'apposition de ce paraphe.

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Sandrine DAUBIER, fonctionnaire titulaire, en charge du secrétariat du maire, reçoit délégation de signature de Monsieur le Maire :

- pour l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux.

Article 3 : L'exercice de la présente délégation s'opère sous le contrôle et la responsabilité du maire.

Article 4 : Le Directeur Général des Services de la ville de Seloncourt est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Montbéliard.

A Seloncourt, le 23 mars 2026

Le Maire,
Mathieu GAGLIARDI

Notifié à l'intéressé(e) le 23/03/2026.....
Signature de l'intéressé(e)

daubier

Mathieu Gagliardi



- ⇒ Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- ⇒ informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant les tribunaux administratifs dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.